



Bureau  
international  
du Travail

The background image shows a rural landscape. In the foreground, a person wearing a traditional conical hat and a yellow-green shirt is working in a field of young green plants. In the middle ground, there is a small, rustic hut with a corrugated metal roof and walls made of fabric or tarp. The background is filled with lush greenery, including palm trees and other tropical plants, under a cloudy sky.

# Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

**TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE RURALE  
NOTES D'ORIENTATION DES POLITIQUES**

De nombreux travailleurs de l'économie informelle sont confrontés à un grave déficit de travail décent. Ce phénomène est exacerbé dans l'économie rurale – en particulier dans les activités agricoles, où l'économie informelle est très développée. La présente note d'orientation des politiques présente l'approche intégrée et globale de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour lutter contre l'informalité, laquelle se fonde sur la nouvelle recommandation historique sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (n° 204) adoptée en 2015 dans le cadre de la 104e session de la Conférence internationale du Travail. Dans l'économie rurale, le secteur informel est étroitement lié à d'autres préoccupations politiques placées très haut sur l'agenda du développement mondial: à défaut de mesures pour remédier aux inégalités de revenu, à la pauvreté laborieuse et à l'absence de couverture sociale, il ne sera pas possible de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté rurale, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement.



## 1. Logique et justification

L'économie informelle désigne « toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles »<sup>1</sup>. Elle représente une part significative, mais souvent négligée de l'économie rurale, en particulier dans les pays les moins avancés. De vastes études empiriques ont montré que les travailleurs de l'économie informelle sont confrontés à un risque de pauvreté plus important que ceux qui travaillent dans l'économie formelle<sup>2</sup>. Le problème de l'informalité est exacerbé dans l'économie rurale, qui se caractérise par un grave déficit de travail et une proportion supérieure à la moyenne de travailleurs pauvres.

Il est difficile de quantifier l'économie informelle, en particulier dans les zones rurales, où des statistiques et des données sur le travail ne sont que rarement collectées. Lorsque des données sont disponibles, les comparaisons entre les pays sont malaisées en raison des différentes versions des définitions de l'emploi rural et urbain<sup>3</sup>. Cependant, les récents efforts de collecte de données révèlent que dans un nombre croissant de pays, la part de l'économie informelle est plus importante en milieu rural et dans les activités agricoles, par rapport aux zones urbaines et aux activités non agricoles<sup>4</sup>. Au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, en Mongolie et aux Philippines, plus de 80 % des ouvriers agricoles sont des travailleurs informels<sup>5</sup>. Dans les régions rurales d'Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et de la Communauté des États indépendants (CEI), 82,1 % de tous les emplois ruraux et 98,6 % des emplois agricoles sont des emplois informels<sup>6</sup>.

Les origines et causes de l'informalité sont multiples. Certaines d'entre elles se retrouvent dans divers contextes (par ex. institutions publiques inefficaces, cadre macroéconomique inapproprié), alors que d'autres sont spécifiques à une unité économique (par ex. micro-entreprises et petites entreprises familiales), à des groupes de travailleurs (par ex. petits paysans ou agriculteurs de subsistance) ou à des catégories de salariés (par ex. multinationales, petites et moyennes entreprises)<sup>7</sup>.

Ces causes sont généralement exacerbées dans l'économie rurale. D'un point de vue historique, les politiques macroéconomiques, par ex. le contrôle des prix, des échanges commerciaux et des cours de change tendent à être défavorables aux produits et facteurs de production agricoles. Des études menées dans les années 1990 ont révélé que de telles interventions politiques induisent un repli du prix relatif des produits agricoles<sup>8</sup>. En outre, les dépenses publiques sont souvent faibles dans les régions rurales, ce qui se traduit par de mauvaises infrastructures, des services sociaux peu développés, une faible gouvernance et une activité industrielle restreinte.

La capacité des ménages ruraux à assurer leur subsistance en tant qu'agriculteurs, à participer aux marchés et à soutenir la concurrence en tant qu'entrepreneurs et à trouver des emplois rémunérateurs en tant que travailleurs dépend des actifs qu'ils possèdent. Ces actifs, principalement du capital humain, du terrain et des ressources financières sont souvent sous-utilisés. Du fait du non-respect des droits de propriété, de la mauvaise exécution des contrats, de la difficulté d'accès aux services financiers ainsi que de la faiblesse des institutions du marché du travail et des systèmes de sécurité sociale, ces actifs ne bénéficient pas d'une protection appropriée, surtout dans les zones rurales. Diverses formes de discrimination, souvent basées sur le genre et l'origine ethnique et particulièrement répandues en milieu rural, font obstacle à l'utilisation productive des actifs de plus de la moitié de la main-d'œuvre.

L'informalité et la pauvreté, dont l'ampleur et la gravité sont plus marquées dans les zones rurales que dans les zones urbaines, se recourent sensiblement. Les stratégies de développement sur les 60 dernières années ont montré que la croissance ne réduisait pas la pauvreté, à moins qu'elle soit associée à des opportunités et conditions d'emplois améliorées ainsi qu'à l'élimination de l'informalité, particulièrement dans les zones rurales<sup>9</sup>. Une importante proportion de la main-d'œuvre rurale est confrontée à la précarité de l'emploi et l'agriculture est le secteur avec la plus forte incidence de travail des enfants. Plus de la moitié de ces enfants travailleurs accomplissent un travail dangereux et les jeunes ruraux sont représentés de manière disproportionnée parmi les travailleurs pauvres vivant dans des régions rurales<sup>10</sup>.

1 BIT: *Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, 2015 (n° 204) (Genève, 2015).

2 BIT: *Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), OIT, 103<sup>e</sup> session (Genève, 2014).

3 BIT: *Statistiques sur l'emploi rural* <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/rural-labour/lang--fr/index.htm> [consultées le 28 juillet 2015].

4 BIT *Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel* (Genève, 2013); BIT: *Mise à jour statistique sur l'emploi dans le secteur informel* (Genève, 2012).

5 OIT et ADB: *Women and Labour Markets in Asia: Rebalancing for Gender Equality*, (Bangkok, 2011), p. 11.

6 BIT: *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, 2013).

7 BIT: *Note conceptuelle ACI 6, Annexe, Catégorisation de la formalisation* (Genève, 2014), p. 19.

8 Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde* (Washington, 2008).

9 BIT: *Traiter l'informalité pour le développement rural, note d'orientation rurale*, Programme pour l'emploi et le travail décent en milieu rural, Département des politiques de l'emploi (Genève, 2012), p. 1.

10 FAO: *Annuaire statistique de la FAO 2013* (Rome, 2013); et BIT: *Tendances mondiales de l'emploi: prévenir une aggravation de la crise de l'emploi* (Genève, 2012).

## Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

Pour réduire la pauvreté rurale et faire de l'agriculture une base de croissance, il faut inverser les politiques qui négligent et désavantagent l'agriculture. Eu égard aux besoins croissants en nourriture et en produits agricoles, les économies rurales devraient se tourner vers des produits à plus forte valeur ajoutée. La résolution des problèmes des capacités de production, d'exécution des contrats et de respect de droits de propriété – et la correction des défaillances des marchés, notamment dans les domaines du crédit et des assurances – contribuera à équilibrer les forces et les conditions du marché en faveur des acteurs de l'économie rurale, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises, des petites exploitations, des journaliers et d'autres fournisseurs de services en milieu rural.

Enfin, d'importants efforts doivent être consentis pour combler les déficits de travail décent auxquels les travailleurs ruraux sont confrontés. Cela exige une amélioration de la protection offerte par la législation du travail, qui dans de nombreux pays exclut les travailleurs agricoles et les travailleurs domestiques, un renforcement du système d'inspection du

travail dans les régions rurales, une amélioration de la santé et de la sécurité au travail, la reconnaissance des syndicats d'exploitants agricoles et des organisations de travailleurs, le développement de la sécurité sociale et des systèmes d'assurance ainsi que l'accès à la propriété foncière.

La formalisation est essentielle pour garantir l'inclusion économique, sociale et légale des travailleurs de l'économie rurale. Il n'est pas possible de lutter contre la pauvreté sans combattre l'économie rurale informelle, alors qu'il faut nourrir la population mondiale dans un contexte de dégradation de l'environnement et de changement climatique<sup>11</sup>. L'informalité est donc étroitement liée à d'autres préoccupations politiques placées très haut sur l'agenda mondial.

Cette note d'orientation des politiques met en relief l'approche intégrée et globale de l'OIT pour la formalisation de l'économie informelle.

## 2. Champ d'application et définitions

Les politiques et les programmes ciblant l'informalité dans l'économie rurale doivent faire une distinction entre les divers types d'activités économiques et catégories de travailleurs.

L'économie rurale se caractérise par une grande hétérogénéité: les gros agriculteurs commerciaux coexistent avec les petits exploitants commerciaux qui, à leur tour, travaillent aux côtés d'agriculteurs de subsistance. Ces divers types d'agriculteurs approvisionnent les marchés villageois, les intermédiaires et les grandes firmes qui peuvent être transnationales ou multinationales en produits alimentaires et non alimentaires.

Le marché du travail rural est hétérogène, avec des emplois allant du travail agricole faiblement rémunéré à des emplois salariés exigeant des qualifications plus élevées, dans des entreprises et des industries plus dynamiques. Dans les villes rurales où le secteur privé n'est que très faiblement représenté, le secteur public peut être le seul ou le principal pourvoyeur d'emplois salariés<sup>12</sup>.

Les politiques devraient en outre faire une distinction entre les salariés exerçant une activité professionnelle régulière et bénéficiant d'une protection étendue et les travailleurs

non déclarés qui ne bénéficient pas d'une telle protection. Enfin, certains travailleurs sont employés en tant qu'aide, journalier ou travailleur contractuel ou temporaire.

### Définitions

Une série de concepts cohérents par rapport au cadre de l'OIT ont été définis lors de la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail et des 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Conférences internationales des statisticiens du travail (de 1993 et de 2003, respectivement).

*L'économie informelle* a) se réfère à toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles; et b) ne désignent pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens prohibés par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

<sup>11</sup> La façon de traiter de l'informalité et les déficits de travail décent dans les zones rurale aura un impact considérable sur la volatilité du prix des produits alimentaires et sur la sécurité alimentaire. Les entreprises rurales informelles et les travailleurs jouent un rôle clé pour la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments et la stabilité de l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation et à la gestion des déchets.

<sup>12</sup> L. Lim: *Travail décent dans l'économie rurale: formaliser l'économie rurale informelle* (Genève, 2013), non publié.

## Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

Le secteur informel se compose d'entreprises qui se définissent selon un ou plusieurs des trois critères suivants<sup>13</sup>:

- entreprise de petite taille en termes d'emplois selon les conditions ou la réglementation nationale,
- non-enregistrement de l'entreprise dans la forme prévue par la législation nationale,
- non-déclaration de ses employés<sup>14</sup>.

Le travail informel se réfère aux emplois – que ce soit dans l'économie formelle ou informelle – qui ne sont pas couverts par la législation sur le travail, la législation fiscale, le système de protection sociale ou d'autres avantages liés à l'emploi<sup>15</sup>. Les individus suivants sont également considérés comme exerçant un travail informel:

- les employés de l'économie formelle qui ne sont pas protégés par la législation susmentionnée (voir encadré 1, cellule 2),
- les personnes travaillant à leur compte, les employeurs et les membres d'une coopérative de producteurs sont considérés comme exerçant un emploi informel si l'unité de production est informelle (cellule 3 à 7),
- les travailleurs domestiques non déclarés (cellule 9),
- les personnes produisant des biens destinés à leur propre usage final (cellule 8),
- tous les travailleurs familiaux contributeurs sont considérés comme exerçant un emploi informel (cellules 1 et 5)<sup>16</sup>.

### Encadré 1. Cadre conceptuel des emplois informels directive de la 17e Conférence internationale des Statisticiens du Travail)<sup>17</sup>

Type d'unité de production	Emploi selon la situation dans la profession									
	Travailleurs à leur compte		Employeurs		Travailleurs familiaux contributeurs	Employés		Membres d'une coopérative de producteurs		
	INF	FOR	INF	FOR	INF	INF	FOR	INF	FOR	
										Les emplois informels, pertinents également pour les zones rurales, se réfèrent
Entreprises de l'économie formelle		FOR MEL		FOR MEL	1	2	FOR MEL		FOR MEL	... aux travailleurs non déclarés de l'économie formelle, c.-à-d. à ceux qui travaillent dans des plantations, usines, entreprises enregistrées <sup>8</sup> .
Entreprises de l'économie informelle	3		4		5	6	FOR MEL	7		... à tous les travailleurs du secteur informel. (A noter qu'il existe de rares cas de travailleurs formels dans l'économie informelle) <sup>19</sup> .
Ménages	8					9	FOR MEL			... aux travailleurs à leur compte et aux travailleurs domestiques dans les ménages particuliers ne bénéficiant d'aucune couverture de sécurité sociale ni d'une autre protection; également les ménages produisant pour leur propre usage.

<sup>13</sup> Voir également la ligne 2 de l'encadré 1: "Entreprises du secteur informel".

<sup>14</sup> BIT: *Rapport de la Conférence*, Conférence internationale des statisticiens du travail, 15<sup>e</sup> session, Genève, 1993.

<sup>15</sup> BIT: *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel*, Rapport de la Conférence, Conférence internationale des statisticiens du travail, 17<sup>e</sup> session, Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> La non-déclaration de salaires ou d'heures de travail ne correspond manifestement pas à la définition de la CIST, mais est incluse ici en raison de son implication au niveau des droits des travailleurs (par ex. en termes de prestations de sécurité sociale).

<sup>18</sup> BIT: *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, Genève, 2013.

<sup>19</sup> Les cellules en vert foncé se réfèrent à des emplois qui, par définition, n'existent pas dans le type de production mentionné. Les cellules en vert clair correspondent à divers types d'emplois informels.

## Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

L'informalité est par essence liée à l'existence et au champ d'application de réglementations et à la mise en œuvre de celles-ci. Les réglementations commerciales régissant la constitution et l'exploitation d'entreprises, la législation sur le travail régissant les droits et la protection des travailleurs ainsi que les lois relatives aux droits de propriété sont les plus directement pertinentes en ce qui concerne la formalisation<sup>20</sup>.

Le processus de formalisation impliquerait par conséquent les étapes suivantes:

- **Formaliser les unités économiques informelles:** constitution en société des entreprises informelles, meilleure observance des droits au travail et des obligations de sécurité sociale par les entreprises enregistrées, enregistrement des coopératives, simplification des procédures d'enregistrement et de la fiscalité des entreprises, extension du champ d'application et mise en œuvre du droit du travail et des règles relatives à la sécurité sociale.
- **Formaliser les emplois informels:** extension du champ d'application de la législation du travail et de la sécurité sociale à l'économie rurale et aux travailleurs du secteur agricole et mise en œuvre de ces réglementations, instauration et mise en œuvre efficace des contrats commerciaux et des contrats de travail, enregistrement des rapports de travail non enregistrés et enregistrement des travailleurs à leur compte ou indépendants.
- **Des transitions plus larges dans l'économie** facilitent la formalisation grâce à une amélioration des politiques économiques, à des débouchés commerciaux et au développement des compétences. Ces facteurs peuvent créer des conditions propices à la création de nouvelles entreprises plus dynamiques, au déplacement de la main-d'œuvre vers des secteurs plus productifs à plus forte valeur ajoutée et à l'amélioration des rapports contractuels.

Parmi les considérations ci-devant, une attention particulière devrait être accordée au développement des opportunités d'emploi productives pour ceux qui vivent toujours dans une extrême pauvreté et gagnent moins de 1.25 dollar par jour, dont deux tiers se trouvent en milieu rural<sup>21</sup>. Certains groupes, tout particulièrement les femmes et les jeunes, tendent à être les plus pauvres d'entre les pauvres, car ils sont freinés de manière excessive par des désavantages ancrés

dans les inégalités. Ces groupes sont les plus susceptibles de travailler dans l'économie informelle<sup>22</sup>.

### Parties prenantes

Les gouvernements jouent un rôle clé en faisant en sorte que les cadres légaux et réglementaires nationaux en place permettent une approche intégrée et globale pour faciliter la transition vers la formalité. La responsabilité principale des gouvernements est de fournir des biens publics en cas de défaillance du marché. Ils sont responsables de créer un environnement propice à l'établissement d'entreprises formelles pérennes et d'étendre la couverture sociale et la protection de la santé aux travailleurs informels. Les problèmes de gouvernance sont plus complexes en milieu rural.

Du fait de leur proximité avec les communautés rurales, les gouvernements locaux sont les mieux à même de mener des interventions promouvant le développement économique, l'emploi, la protection sociale et l'inclusion. Les partenariats entre les organismes nationaux et locaux sont essentiels pour appréhender les multiples aspects et causes de l'informalité. Une collaboration entre les services sociaux et les ministères du travail, de l'agriculture, de la santé, des infrastructures, de l'éducation et la formation professionnelle est indispensable.

Les politiques encourageant l'économie formelle doivent être intégrées et requièrent des institutions de dialogue social fortes, avec la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de représentants de l'économie informelle. Les multiples facettes de l'informalité rurale exigent l'implication de nombreuses parties prenantes dans la gestion des solutions. Les mécanismes et processus de gouvernance doivent renforcer de façon significative la participation de toutes les parties prenantes, en particulier celles dont la représentation sociale politique est la plus faible, mais qui sont justement les plus affectées.

<sup>20</sup> BIT: *Travail décent et économie informelle*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève, 2002.

<sup>21</sup> FIDA: *Rapport sur la pauvreté rurale*, FIDA (Rome, 2011).

<sup>22</sup> M.-K. Chan: *Making agricultural value chain programmes work for workers: A practical guide for development donors and practitioners*, WIEGO Technical Brief (Global Trade) n° 4 (2012), p.12.

### 3. L'approche de l'OIT

L'OIT est à l'avant-garde de l'analyse politique et de l'action de développement dans le domaine de l'informalité depuis les années 1970, lorsque ce terme a vu le jour. La résolution sur le travail décent et l'économie informelle adoptée en 2002 par la Conférence internationale du Travail a élargi le concept au-delà du secteur informel afin de prendre en compte une grande diversité d'acteurs et d'activités. Elle a reconnu que l'informalité existe dans tous les secteurs d'activité et inclut aussi les travailleurs domestiques dans les ménages, et que du travail informel est accompli aussi bien dans l'économie formelle que dans l'économie informelle.

Entretemps, les conclusions de la Conférence internationale du Travail (CIT) de juin 2008 sur la « Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté » ont également mis en évidence que la formalisation était un objectif majeur et que l'adoption d'une perspective intégrée du travail décent était un bon moyen d'y parvenir<sup>23</sup>.

En 2015, la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle a été adoptée dans le cadre d'un accord historique. Cette recommandation qui exhorte les États membres de l'OIT à prendre de toute urgence des mesures appropriées pour permettre la transition vers l'économie formelle reconnaît la diversité tant de l'économie informelle que des contextes nationaux.

La recommandation n° 204 donne des pistes pour agir et invite les États membres à s'assurer qu'un cadre de politiques intégrées est inclus dans les stratégies ou plans de développement nationaux ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, afin de faciliter la transition vers l'économie formelle, en tenant compte, s'il y a lieu, du rôle de différents niveaux de gouvernement.

La recommandation est un fil conducteur permettant aux États membres d'engager le processus de formalisation de la façon suivante:

- Faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat.
- Promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroéconomiques, de l'emploi, de la protection sociale et les autres politiques sociales, et
- Prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle<sup>24</sup>.

La recommandation est particulièrement pertinente pour l'économie rurale informelle. L'une de ses clauses reconnaît et défend notamment « l'accès réglementé aux espaces publics en vue de leur utilisation et l'accès réglementé aux ressources naturelles publiques aux fins de subsistance ».

<sup>23</sup> BIT: Résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail lors de sa 97<sup>e</sup> session (Genève, 2008).

<sup>24</sup> Comblent les déficits de travail décent dans l'économie informelle est un autre objectif de la lutte contre l'informalité. Il faut notamment engager des mesures pour améliorer les revenus, les conditions de travail et la sécurité sociale et favoriser le dialogue social avec les travailleurs qui demeurent dans l'économie informelle. Ces actions sont susceptibles d'accroître la capacité des travailleurs et des unités économiques à atteindre le point de formalisation, mais ne sont pas assimilable à la formalisation en elle-même.

## 4. L'expérience de l'OIT à ce jour

Les leçons apprises ces dernières années militent en faveur d'une approche intégrée et globale du travail décent dans l'économie rurale informelle. Une approche cohérente et coordonnée de la formalisation de l'emploi se concentre sur les points suivants<sup>25</sup>:

- *Améliorer les données sur l'économie rurale informelle et affiner l'analyse de celles-ci.* L'absence d'une définition précise de la notion de « rural » à des fins statistiques a été un obstacle majeur à ce jour. Le secteur agricole a servi d'approximation du travail rural. Le terme « rural » est par ailleurs défini de diverses manières par les pays, entre autres en fonction de la densité de population, des infrastructures existantes ou d'autres variables<sup>26</sup>. L'absence d'une définition largement acceptée empêche une évaluation réaliste de la nature, de l'étendue et de la structure de l'emploi rural – la base pour analyser plus en profondeur la contribution de l'emploi informel dans les zones rurales et les défis en matière de travail décent – et une ventilation des données par genre et par groupe d'âge.

L'OIT a lancé une initiative pour fournir des statistiques plus complètes sur l'emploi rural et dressé un inventaire du travail rural dans plus de 80 pays sur la base de séries de données, de métadonnées et d'analyses. Le but est d'affiner l'analyse de la main-d'œuvre rurale et de ventiler avec plus de précision les données urbaines et rurales en tenant compte des spécificités rurales et des multiples facettes du phénomène. Des recherches en développement seront également effectuées afin de définir le terme de « zones rurales » à des fins statistiques.<sup>27</sup> Cette base statistique plus solide permettra de procéder à la ventilation de l'emploi formel et informel en milieu rural.

- *Créer davantage d'emplois de meilleure qualité dans les zones rurales.* La création de travail décent et d'emplois formels en milieu rural exige des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, susceptibles de corriger la négligence des zones rurales et les préjugés

historiques à leur égard, en particulier dans les pays industrialisés. Les défaillances du marché sont largement répandues dans les zones rurales où les investissements dans l'éducation, les infrastructures, le réseau de transport et les services de base sont souvent faibles. Les zones rurales pâtissent également d'un accès inégal aux technologies, aux informations de marché et aux services aux entreprises. Il est en effet nécessaire que la politique publique fournisse des biens publics et rende les marchés plus inclusifs. Des incitations économiques, des dépenses publiques, des infrastructures rurales, un climat d'affaires favorable et des politiques financières saines peuvent créer un environnement propice aux investissements dans les zones rurales, ce qui suffirait à stimuler l'emploi et à créer des opportunités dans l'économie formelle.

L'OIT dispose d'un certain nombre d'outils éprouvés et d'une vaste expérience internationale en matière de programmes de travaux publics, de politiques de marchés publics, de stratégies locales de développement économique, de promotion économique et de protection des droits fonciers des peuples indigènes. Ces programmes, stratégies et politiques ont un impact visible et des implications profondes pour la lutte contre l'informalité rurale et la promotion du travail rural décent et doivent être soutenus à l'avenir également.

### Encadré 2. Formation pour le renforcement de l'autonomie économique

Le programme de formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE) vise une approche intégrée de l'informalité dans l'économie rurale. Ce programme de formation communautaire utilisé avec succès dans 11 pays vise à créer davantage d'emplois de meilleure qualité dans les zones rurales, en particulier parmi les travailleurs informels, et s'adresse tout particulièrement aux femmes. Il identifie les perspectives économiques locales, favorise la participation à des chaînes de valeur dynamiques, organise l'acquisition de compétences et inclut un soutien post-formation. Au vu du succès qu'il a rencontré au Pakistan aux Philippines, les gouvernements de ces deux pays ont intégré cette approche dans leur politique nationale.

<sup>25</sup> Cette section est en partie reprise de L. Lim: *Travail décent dans l'économie rurale: formaliser l'économie rurale informelle* (Genève, 2013), p. 3, non publié.

<sup>26</sup> BIT: *Statistiques sur l'emploi rural* <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/rural-labour/lang-en/index.htm> [consultées le 28 juillet 2015].

<sup>27</sup> Ibid.



## Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

- *Investir davantage et plus efficacement dans les petites exploitations agricoles.* Pour un grand nombre de femmes, d'hommes et de jeunes, l'agriculture constitue toujours l'une des principales sources d'opportunités pour sortir de la pauvreté. Le développement d'un système agricole productif, rémunérateur et durable, résistant aux risques et aux chocs et intégré dans des marchés dynamiques est essentiel pour assurer la viabilité des petites exploitations agricoles. De nombreux pays peuvent générer de la croissance avec une nouvelle agriculture et des opportunités rurales non agricoles reliées aux chaînes logistiques locales et transnationales. Les programmes destinés à aider les petits exploitants à saisir ces chances promouvoir plus efficacement le travail décent s'ils reconnaissent l'hétérogénéité de la main-d'œuvre rurale, placent les producteurs en prise directe avec les nouvelles opportunités offertes par les marchés, facilitent l'acquisition de compétences exploitables et la formation aux technologies de production, établissent des politiques permettant des formations en groupe ainsi que le marketing direct collectif et développent la capacité de négocier des contrats plus avantageux. Une telle approche combinée apporterait une meilleure captation de valeur et des conditions commerciales plus favorables, en particulier au bas de la chaîne logistique, où l'informalité est la plus répandue.

La stratégie de développement de la chaîne de valeur de l'OIT se concentre souvent sur les sous-secteurs ruraux qui sont les plus pertinents en termes de création d'emplois et d'amélioration de la qualité des emplois. Elle fonctionne dans le domaine du tourisme, de l'agriculture à petite échelle, de la pêche et dans les secteurs de transformation non agricoles. L'OIT s'attache à optimiser les relations du marché afin d'améliorer la captation de valeur à différents niveaux de la chaîne, en particulier au niveau des producteurs et des petites unités économiques, qui sont souvent informelles. Les interventions de l'OIT se fondent sur des stratégies de développement du secteur privé visant à renforcer les entreprises, les relations commerciales et les services et à consolider les structures du marché et l'environnement commercial. L'OIT peut par ailleurs se prévaloir d'une longue expérience dans la lutte contre

le travail agricole et non agricole des enfants, ainsi que dans les domaines du travail forcé et de la conformité des postes de travail dans les unités de production reliées à des chaînes logistiques.

- *Étendre les droits des travailleurs aux travailleurs ruraux informels.* Les défis liés à la protection des droits et à la formalisation du travail rural englobent: (i) l'exclusion du droit du travail: il se peut que la législation sur le travail exclue les travailleurs agricoles ou certains types de travailleurs tels que les journaliers ou les saisonniers ou, encore, certains groupes de travailleurs ruraux comme les migrants ou les indigènes.<sup>28</sup> (ii) La difficulté d'application: si la loi couvre les travailleurs agricoles, le défi peut se situer au niveau de sa mise en œuvre, en partie en raison de la nature dispersée, diverse et invisible de l'emploi rural informel, et en partie en raison de la faiblesse (ou de l'absence) de contrôles de l'inspection du travail, en particulier dans les régions rurales. (iii) L'absence de défense des droits des travailleurs et d'informations au sujet du droit du travail dans les zones rurales. Ainsi, l'informalité de l'emploi rural est largement imputable à telles exclusions légales et institutionnelles, que ce soit de facto ou de jure, et d'une méconnaissance des droits.

En 2010, l'OIT a publié « Étendre le champ d'application des lois du travail à l'économie informelle: Recueil de commentaires des organes de contrôle de l'OIT ayant trait à l'économie informelle » afin de remettre en question l'idée largement répandue que les normes internationales du travail ne s'appliquent qu'à l'économie formelle. Cette publication est destinée à aider les décideurs politiques à évaluer le niveau d'application des lois, réglementations et pratiques nationales, mais aussi à identifier et éliminer les obstacles à l'application des normes du travail pertinentes aux travailleurs qui ne bénéficient pas d'une protection<sup>29</sup>.

- *Étendre la protection sociale aux travailleurs ruraux informels.* Les populations rurales sont exposées à d'importants risques (tels que les catastrophes naturelles), à une fréquence accrue des maladies (due aux risques que présentent les emplois dans l'agriculture) et à l'absence d'infrastructures de base (comme l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux soins de santé)<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> BIT: *Rapport du comité sur l'emploi rural*, Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, Genève, 2008.

<sup>29</sup> BIT: *Economie informelle et travail décent: Guide de ressources pour les politiques Soutenir les transitions vers la formalité*, Département des politiques de l'emploi (Genève, 2013).

<sup>30</sup> Pour de plus amples informations, voir la note d'orientation des politiques de l'OIT sur le travail décent dans l'économie rurale « Étendre la couverture de sécurité sociale à l'économie rurale ».

## Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

L'OIT aide actuellement plus de 30 pays à renforcer leur système de protection sociale, notamment (i) en étendant aux zones rurales les garanties élémentaires prévues par le socle de sécurité sociale (par ex. sécurité du revenu grâce à des transferts en espèces et protection de la santé); (ii) en étendant le système de cotisation afin de garantir l'accès à des prestations de sécurité sociale accrues et à une meilleure protection sociale (c'est-à-dire en ajustant les conditions de cotisation aux cycles de revenu des travailleurs agricoles et en décentralisant l'enregistrement et les structures de paiement); et (iii) en améliorant l'efficacité et la sécurité des systèmes de versement des prestations<sup>31</sup>. Les mesures préventives telles que l'éducation à la sécurité et la santé au travail (SST) sont également étendues aux travailleurs ruraux au travers de politiques nationales de SST, tandis que les inspecteurs du travail ainsi que les agents de vulgarisation agricole et sanitaire sont formés dans le cadre de services de conseil SST simples basés sur les programmes de formation de l'OIT visant l'amélioration du travail.

### Encadré 3. Mesures de protección social

Divers pays ont mis en œuvre des mesures de protection sociale destinées à réduire la vulnérabilité des travailleurs de l'économie informelle rurale. En 2005, l'Inde a par exemple introduit le National Rural Employment Guarantee Act, qui vise à garantir le droit de travailler en fournissant aux ménages ruraux au moins 100 jours de travail rémunéré par année civile sous la forme de travail manuel non spécialisé. Le Ghana et la Thaïlande ont étendu la couverture sanitaire à l'économie informelle, et le Brésil a lancé le programme "Bolsa Familia" qui offre une protection sociale à une grande partie des Brésiliens<sup>32</sup>.

En Argentine, l'Union argentine des travailleurs ruraux et des dockers a créé le Registre national des travailleurs et des employeurs agricoles (RENATRE) en mars 2003. L'objectif est d'inciter les travailleurs ruraux, y compris les étrangers, à s'enregistrer afin de pouvoir toucher des prestations sociales<sup>33</sup>.

- *Encourager et soutenir l'organisation et la représentation des travailleurs ruraux informels.* Les changements structurels survenus sur les marchés ruraux et l'arrivée de nouveaux acteurs, dont des sociétés, exigent une participation accrue des petits exploitants et des petites entreprises aux décisions politiques et une optimisation de l'impact des décisions d'investissement sur la pauvreté. Les associations de membres ont un rôle clé à jouer dans la représentation des intérêts des petits exploitants. Collectivement, ils ont davantage de poids pour négocier avec leurs fournisseurs et leurs clients; en faisant bloc, ils peuvent mieux exprimer leurs intérêts concernant les décisions politiques ou les décisions d'investissement qui leur sont bénéfiques ou dommageables. La capacité des petits producteurs à participer à des marchés à forte valeur ajoutée dépend par ailleurs d'une action collective. De telles organisations aident les populations rurales à s'unir pour souscrire des solutions d'assurance collectives, acheter des machines ou des actifs apportant une valeur ajoutée à leurs produits, acquérir des savoir-faire pour rendre leurs produits plus compétitifs et s'établir sur de nouveaux marchés plus dynamiques<sup>34</sup>.

### Encadré 4. Programme pour la promotion de la formalisation

En 2013, le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé le programme pour la promotion de la formalisation en l'Amérique latine et aux Caraïbes, FORLAC. Ce programme se compose de trois volets: a) génération et diffusion de connaissances sur les politiques de formalisation, b) assistance technique à certains pays et c) renforcement des compétences des organisations de travailleurs et d'employeurs en matière de formalisation. L'Argentine progresse dans la mise en œuvre de conventions de branche (accords de coresponsabilité des syndicats) dans le but de formaliser l'emploi rural et de faciliter l'accès à la couverture sociale en simplifiant les paiements à la sécurité sociale<sup>35</sup>.

<sup>31</sup> BIT: *Soutenir le développement rural par des socles de protection sociale*, notes d'orientation rurale (Genève, 2011).

<sup>32</sup> BIT: *Transition vers la formalisation: Tendances, débats politique et bonnes pratiques dans l'économie informelle*, conclusions du colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle: Permettre la transition vers la formalisation (Genève, 2008).

<sup>33</sup> BIT: *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, Genève, 2008.

<sup>34</sup> Pour de plus amples informations, voir la note d'orientation des politiques de l'OIT sur le travail décent dans l'économie rurale « Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale ».

<sup>35</sup> *Économie informelle et travail décent: guide de ressources sur les politiques Soutenir les transitions vers la formalité*, Département des politiques de l'emploi (Genève, 2013).

Un projet d'éducation ouvrière d'ACTRAV–Norvège (2004–2006) visant à encourager l'organisation des travailleurs ruraux de l'économie informelle a aidé 80'426 travailleurs ruraux marginalisés et vulnérables, en particulier des ouvrières de l'économie informelle dans les États indiens du Tamil Nadu et du Madhya Pradesh à s'organiser en syndicat et en 854 groupes d'entraide. Ce projet axé sur le renforcement des compétences des travailleurs et des organisations de travailleurs ruraux a permis à ces derniers de développer leur savoir-faire et d'obtenir des prestations sociales, créé des emplois et des revenus décents, autonomisé les femmes et aidé les syndicats à jouer un rôle actif et constructif dans le développement socio-économique<sup>36</sup>.

L'association des employeurs du Ghana, qui représente des entreprises privées pour des questions ayant trait aux relations industrielles, travaille avec des associations de petites industries afin de promouvoir la formalisation, le respect des normes de travail ainsi que la protection de la santé et la sécurité. Elle collabore notamment avec l'association nationale des petites entreprises d'extraction d'or du Ghana<sup>37</sup>.

## 5. Conseils pratiques et ressources

L'OIT dispose d'un grand nombre d'outils et de guides pertinent pour lutter contre l'informalité dans les zones rurales, ainsi que pour effectuer des analyses des besoins, formuler des politiques, concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement rural et échanger des connaissances. Le guide pratique « Économie et travail décent: soutenir la transition vers la formalité » offre une synthèse des connaissances, des innovations politiques et des bonnes pratiques facilitant la transition vers la formalité<sup>38</sup>.

L'OIT travaille en étroite collaboration avec divers partenaires, notamment la FAO (Food and Agricultural Organization), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUF). Depuis 2009, l'OIT dirige par exemple conjointement avec l'ONU l'initiative pour un socle de protection sociale, laquelle promeut des stratégies définies à l'échelon national couvrant également les zones rurales.

L'OIT offre un soutien au niveau de l'élaboration des politiques et des travaux concrets, ainsi que pour la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail applicables en milieu rural. Plusieurs conventions concernant directement les travailleurs ruraux sont mentionnées dans les références.

<sup>36</sup> T. Haque et S. Varghese (eds.): *The path of deliverance: Organizing and empowering rural informal economy workers* (New Delhi, OIT, 2007); voir aussi BIT: *Donner une voix aux travailleurs ruraux - Etude d'ensemble sur les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs agricoles* (2015).

<sup>37</sup> BIT: *Economie informelle et travail décent: Guide de ressources sur les politiques Soutenir les transitions vers la formalité*, Département des politiques de l'emploi (Genève, 2013).

<sup>38</sup> Ibid.

# Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle

## Instruments

Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

## Outils

Bureau international du Travail (BIT) (2005): *Assessing Skills in the Informal Economy: A Resource Guide for Small Industry and Community Organizations* (Genève).

— (2005): *Work Improvement in Neighbourhood Development: Training Programme on Safety, Health and Working Conditions in Agriculture* (Bangkok et Can Tho).

— (2008): *Trade Union Manual for Organizing Informal Economy Workers*, Office régional pour l'Asie de l'Est (Bangkok).

— (2009): *La formation professionnelle en milieu rural: Manuel générique sur la formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE)* (Genève).

— (2011): *Budget smart – Financial Education for Migrant Workers and their Families: Training Manual* (Bangkok).

— (2011): *Let's Organize! A SYNDICOOP Handbook for Trade Unions and Cooperatives about Organizing Workers in the Informal Economy* (Genève).

— (2012): *Guide pour la formulation de politiques nationales de l'emploi*, Département des politiques de l'emploi (Genève).

— (2012): *L'amélioration de l'apprentissage informel en Afrique: un guide de réflexion* (Genève).

— (2013): *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel* (Genève).

— (2013): *Economie informelle et travail décent : guide de ressources sur les politiques Soutenir les transitions vers la formalité*, Département des politiques de l'emploi (Genève).

— (2014): *Global manual for WIND: Practical approaches for improving safety, health and working conditions in agriculture* (Genève).

Heer, M. L. ; Muzira, T.J. (2009): *Le développement des chaînes de valeur au service du travail décent: Guide à l'usage des praticiens développement économique, des gouvernements et des entreprises privées* (Genève, OIT).

Linda, M.; Mackie, G. (2007): *Making the strongest links: A practical guide to mainstreaming gender analysis in value chain development* (Addis Abeba, OIT).

## Publications

BIT (2002): *Travail décent et économie informelle*, Rapport VI, Conférence international du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève.

— (2002): *Résolutions et conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle de la Conférence internationale du Travail*, 90<sup>e</sup> session, Genève.

— (2007): *Travail décent: permettre une transition vers la formalisation*, Symposium tripartite interrégional sur l'économie informelle, 27-29 novembre 2007 (Genève).

— (2009): *L'économie informelle en Afrique: Promouvoir la transition vers la formalité: Défis et stratégies* (Genève).

— (2010): *Etendre le champ d'application des lois du travail à l'économie informelle: recueil de commentaires des organes de contrôle de l'OIT relatifs à l'économie informelle* (Genève).

— (2010): *Des politiques de l'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable*, Rapport VI, Conférence international du Travail, 99<sup>e</sup> session, Genève.

— (2013): *Women and men in the informal economy: a statistical picture*, 2<sup>e</sup> édition (Genève).

— (2014): *Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Rapport V (1), Conférence international du Travail, 103<sup>e</sup> session, Genève.

— (2014): *Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Rapport V (2), Conférence international du Travail, 103<sup>e</sup> session, Genève.

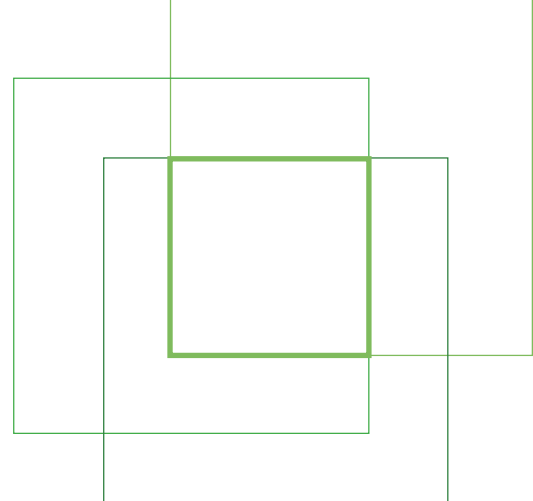
Chen, M. A.; Jhabvala, R.; Lund, F. (2002): *Supporting Workers in the Informal Economy: a Policy Framework* (Genève, OIT).







# Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale



## **Favoriser une croissance agricole inclusive pour parvenir à des meilleurs moyens de subsistance et à une plus grande sécurité alimentaire**

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture

## **Encourager la diversification économique et la transformation des systèmes de production pour l'emploi rural**

- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales

## **Favoriser l'accès à des services, à une protection et à des investissements à forte intensité de main-d'œuvre**

- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: Le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive

## **Garantir la pérennité et l'exploitation des avantages des ressources naturelles**

- Une transition juste vers une économie rurale résiliente et durable
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Eau et amélioration des moyens de subsistance en milieu rural

## **Accroître la représentation des populations rurales grâce à l'organisation de la promotion des droits, des normes et du dialogue social**

- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire
- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale
- Travail décent pour les jeunes ruraux
- Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'oeuvre dans l'agriculture et les zones rurales

## **Améliorer la base de connaissances sur le travail décent dans l'économie rurale**

- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural

**Pour plus d'informations, visitez notre site web: [www.ilo.org/rural](http://www.ilo.org/rural) ou écrivez à: [rural@ilo.org](mailto:rural@ilo.org)**

Copyright © Organisation internationale du Travail - Première édition (2019)

Ce document fait partie du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale [https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS\\_436224/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS_436224/lang-fr/index.htm)